



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Le Bureau du Synode

Aux Églises membres, aux délégués au Synode,  
au Conseil de l'EERS, aux présidences  
de l'EPER, de PPP, de fondia et de la FSR

Berne, le 18 juin 2020

### **Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse du 15 juin 2020 à Berne – Décisions**

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal du Synode, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par le Synode au cours de la session du 15 juin 2020 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

1. Le Synode adopte l'ordre du jour après radiation des points 7 « Champs d'action de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS », 8 « Plateforme de communication numérique de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : concept et budget » et 10 « Comptes 2019 ».
2. Le Synode adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 2019.
- 5.1 Le Synode accepte la réponse du Conseil à l'interpellation des Églises membres d'Argovie, Berne-Jura-Soleure, Vaud, Zurich ainsi que d'autres Églises et déléguées et délégués au Synode en leur nom propre relative au conflit au sein du Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse.
6.
  1. Le Synode prend connaissance du rapport de la CEG.
  2. Le Synode institue une commission temporaire « Commission d'enquête » conformément à l'article 16 du « Règlement de l'Assemblée des délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse ».
  3. La commission temporaire « Commission d'enquête » dirige les enquêtes interne et externe. Le bureau externe (Cantieni) fait son rapport à la commission temporaire et il est soumis à ses instructions.
9. Le Synode ne traite pas le point de l'ordre du jour « Rapport d'activité 2019 ».



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

11. Le Synode ne traite pas le point de l'ordre du jour « Somme cible 2021 pour l'institut œcuménique de Bossey ».
12. Le Synode ne traite pas le point de l'ordre du jour « Contribution de base 2021 pour les organisations missionnaires ».
13.
  1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion de la Fondation Pain pour le prochain et de la Fondation EPER pour former l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse.
  2. Le Synode approuve le principe de la fusion des fondations EPER et Pain pour le prochain.
  3. Le Synode invite les conseils de fondation à poursuivre le projet de fusion en collaboration avec le Conseil de l'EERS.
  4. Le Synode charge l'EERS de veiller à ce que soient disponibles, à tous les niveaux de la future œuvre résultant de la fusion, une expérience professionnelle dans le contexte ecclésial et des compétences théologiques. Elle veillera à ce que des personnes de contact pour l'EERS, les Églises cantonales et les paroisses soient désignées et qu'il y ait un échange régulier et une coopération stratégique avec elles.
  5. Le Synode charge l'EERS de veiller à ce que la coopération ecclésiale et le potentiel qu'elle représente ainsi que la campagne PPP/AdC soient ancrés dans la future œuvre d'une manière visible qui corresponde à leur pertinence pour les Églises.
  6. Le Synode charge l'EERS de veiller à ce que les partenaires internationaux et locaux ainsi que leurs besoins soient activement pris en compte dans le processus de fusion et dans la future œuvre. Le travail en partenariat doit devenir visible et perceptible pour les acteurs ecclésiaux et ces derniers sont intégrés concrètement dans l'action solidaire.
  7. Le Synode charge l'EERS de veiller à ce que les sexes soient représentés de manière équilibrée au sein de la direction de la future œuvre résultant de la fusion.
- 14.1 Le Synode élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de Pain pour le prochain PPP – membre du Conseil de fondation de PPP pour le reste de la période 2018 – 2021 :  
– Barbara Hirsbrunner.
15. Le Synode ne traite pas le point de l'ordre du jour « Sommes cibles 2021 pour l'EPER ».



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

17. Le Synode décide les lieux et dates suivants pour la tenue des synodes en 2020 et 2021 :
1. un synode supplémentaire aura lieu en septembre 2020 ;
  2. en 2020, le synode d'automne aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2020 à Berne ;
  3. en 2021, le synode d'été aura lieu du 13 au 15 juin 2021 à Sion à l'invitation de l'Église réformée évangélique du Valais EREV ;
  4. en 2021, le synode d'automne aura lieu les 8 et 9 novembre 2021 à Berne.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pierre de Salis  
Président du Synode

Hella Hoppe  
Directrice de la chancellerie